

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20260526\_22**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Pôle Relations Citoyennes et Attractivité  
Territoriale**

**Service : Jeunesse et Sports, Vie Associative**

**OBJET : Attribution et versement d'une subvention de  
fonctionnement « Anniversaire » – Office Municipal des Sports de  
Firminy (OMS) - 80<sup>ème</sup> Anniversaire.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-29 et L2541-12 alinéa 10, qui disposent que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1611-4 relatif au droit de contrôle que peut exercer toute collectivité qui attribue une subvention ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 et son décret d'application n°2006-887 en date du 17 juillet 2006, impliquant que toute subvention versée sous forme monétaire ou consentie sous la forme d'un prêt, d'une garantie ou d'un avantage en nature à une association de droit français fait l'objet, de la part de la personne morale de droit public l'ayant attribuée, d'une publication sous forme de liste annuelle, accessible au public gratuitement, comprenant le nom et l'adresse statutaire de l'organisme bénéficiaire ainsi que le montant et la nature de l'avantage accordé ;

Vu le dispositif institué pour les anniversaires des associations ou sections locales, qui prend en compte la date anniversaire sur la base de 10 € / an, en retenant ce chiffre au décennal, hormis pour le ¼ et le ¾ de siècle où les us sont de nature à justifier cette prise en compte quinquennale ; le nombre d'adhérents de l'association, connu d'après l'effectif mentionné dans la dernière enquête transmise en Mairie, auquel il est appliqué un ratio de 1€ / adhérent ; une variable déterminée à partir du budget prévisionnel qui sera fonction des manifestations exceptionnelles mises en place à l'occasion de l'anniversaire et de leurs coûts.

Considérant la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association de l'Office Municipal des Sports (OMS), à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire ;

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20260526\_22**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

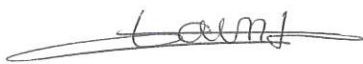
- Approuver, sur la base du dispositif précité, l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement « Anniversaire » de 1 000 € à l'Office Municipal des Sports (OMS) ;
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du budget de la Commune.
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement « Anniversaire » de 1000 € à l'Office Municipal des Sports (OMS) ;
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du budget de la Commune ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 26 mai 2026

La Secrétaire de Séance,



Claire TAING

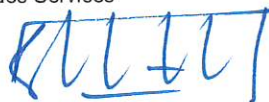
Le Maire,



Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du 01/06/2026.....

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAIDI



**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 26 MAI 2026**

**Attribution et versement d'une subvention de fonctionnement**  
**« Anniversaire » – Office Municipal des Sports de Firminy (OMS) -**  
**80<sup>ème</sup> Anniversaire**

---

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 19 Mai 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 26 Mai 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS** : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle, M. IBARS Robert, Mme GOURGAUD Jocelyne, M. MENDES José, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, M. VIAL Mickaël, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan, Mme SEIVE Violaine, Mme CURIOT Marie-Amelie, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, M. TRIOLLIER Aloïs, M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

**POUVOIRS** : Mme REYMOND Magali à M. CHARTRON Jean-Paul, M. MONISTROL Sébastien à Mme GOURGAUD Jocelyne.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme TAING Claire.

**PERSONNEL ADMINISTRATIF** : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable Service Assemblée  
Mme LUACES Géraldine, Responsable Service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 31  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de membres absents : 0  
Nombre de votants : 33